Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Découpage territorial : départ du chef de projet

Le Conseil d'Etat a pris acte avec regret de la démission de M. Philippe Steiner, chef de projet du nouveau découpage territorial (DECTER). Dans l'immédiat, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas repourvoir le poste. La démarche reste placée sous la responsabilité politi-que des chefs du DINF et du DIRE, la gestion opérationnelle restant au Secrétariat général du DINF. L'objectif de mettre en oeuvre le nouveau découpage pour les élections cantonales du printemps 2007 est confirmé.

Engagé au 1er décembre 2003, M. Steiner s'est employé dans un premier temps à organiser la structure de conduite du projet. Un comité de pilotage, présidé par le chef du Département des infrastructures et le chef du Département des institutions et des relations extérieures a ainsi été créé dès février 2004. Le Conseil d'Etat a ensuite désigné une Commission d'accompagnement du projet, qui regroupe les principaux partenaires de la démarche (représentants des communes, des partis politiques et des préfets), ainsi que des spécialis-tes de haut niveau dans des domaines utiles à la problématique (gestion des politiques publiques, sociologie, etc.).

Parallèlement à la mise sur pied de cette structure, M. Steiner a organisé la récolte d'une grande quantité d'informations et de statistiques destinées à asseoir la démarche DECTER sur des bases scientifiques et objectives. Enfin, M. Steiner a rencontré d'innombrables interlocuteurs à travers tout le canton pour assurer une large communication du projet. Il a participé à de nombreux débats et présentations qui ont permis de mieux faire connaître et comprendre les enjeux de cette importante réforme constitutionnelle.

Lorsqu'il quittera l'Etat à fin février prochain, M. Steiner aura mené avec succès la démarche DECTER jusqu'au terme d'une étape déterminante : celle qui a permis de poser les bases fondamentales du projet de nouveau découpage territorial en réunissant les éléments essentiels à la définition du rôle des futurs districts et des critères servant à leur délimitation.

L'ensemble du travail conduit par M. Steiner sera valorisé par les différentes instances en place, mais son poste ne sera pas remis au concours. La conduite opérationnelle du projet restera entre les mains du Secrétariat général du Département des infrastructures en étroite collaboration avec les services concernés du DIRE, selon des modalités qui doivent encore être précisées par le Comité de pilotage.

M. Steiner a décidé de relever un nouveau défi en prenant la direction de la Fondation Leenaards, active dans le domaine du soutien aux activités culturelles, scientifiques et sociales.

Le Conseil d'Etat remercie très sincèrement M. Steiner de son engagement pour le projet de nouveau découpage territorial et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles activités.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 décembre 2004

DINF, M. François Marthaler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 316 70 01 M. Philippe Steiner, chef du projet DECTER, tél. 021 316 73 84 ou 079 355 24 23